



**SORBONNE UNIVERSITÉ**

**ÉCOLE DOCTORALE VI**

**Laboratoire de recherche en histoire de l'art André-Chastel (UMR 8150)**

**T H È S E**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ**

Discipline : Histoire de l'art

Présentée et soutenue par :

**Mathieu CARON**

le 14 décembre 2019

**Le Garde-Meuble et la Cour.  
Héritages et goût du mobilier d'Ancien Régime  
du Consulat au Second Empire**

**Sous la direction de :**

M. Barthélémy JOBERT – Professeur des universités, Sorbonne Université

**Membres du jury :**

M<sup>me</sup> Christine PELTRE – Professeur des universités, université de Strasbourg (rapporteur)

M<sup>me</sup> Chang-Ming PENG – Professeur des universités, université de Lille (rapporteur)

M. Philippe BOUTRY – Professeur des universités, université Panthéon-Sorbonne

M<sup>me</sup> Anne DION-TENENBAUM – Conservateur en chef du patrimoine, musée du Louvre

M. Vincent DROGUET – Directeur du patrimoine et des collections, château de Fontainebleau

## POSITION DE THÈSE

*L'éclectisme est notre goût ; nous prenons tout ce que nous trouvons, ceci pour sa beauté, cela pour sa commodité, telle autre chose pour son antiquité, telle autre pour sa laideur même ; en sorte que nous ne vivons que de débris, comme si la fin du monde était proche.*

Alfred de Musset, *Confession d'un enfant du siècle*, 1836.

Comment expliquer cette inclination du XIX<sup>e</sup> siècle à se parer des reliques des gloires passées ? Pourquoi avoir collectionné, s'être entouré puis avoir exposé au musée les fragments d'un autre temps ? Tels sont les buts que se donne notre thèse de doctorat intitulée « Le Garde-Meuble et la Cour. Héritages et goût du mobilier d'Ancien Régime, du Consulat au Second Empire », dirigée par le professeur Barthélémy Jobert et soutenue à Sorbonne Université. Nos recherches prennent donc pour objet la gestion et la (re)constitution des collections du Garde-Meuble ou Mobilier de la Couronne. Les dates retenues marquent le rétablissement puis la fin définitive du système de cour en France et soulignent à la fois le cadre temporel (1802-1870), social (la cour) et spatial (les palais) de cette étude. En nous intéressant aux remplois de mobilier ancien dans les palais et à l'attitude de la cour et de l'administration envers cet héritage, c'est une histoire du goût et des collections à laquelle nous nous livrons. Si nos développements, et surtout nos documents annexes, témoignent d'une documentation précise des objets (acquisitions, historiques), elle n'est qu'un travail préparatoire à l'étude d'un phénomène culturel propre au XIX<sup>e</sup> siècle.

Passé le traumatisme de l'aliénation des collections royales françaises, entre 1793 et 1796 essentiellement, passée la sombre période de la Terreur puis de la dissolution du Garde-Meuble, s'ouvrit avec le Consulat une époque de renaissance de cet organe particulier chargé de la gestion du mobilier des palais. Dès lors, la politique d'acquisition et d'enrichissement des collections menée par chaque intendant, conservateur ou administrateur du Garde-Meuble put se définir au regard de l'appropriation ou du rejet de l'héritage de l'Ancien Régime. Il est ainsi possible de distinguer trois axes de réflexion principaux : le premier vise à identifier les acteurs concourant à la (re)découverte, ou l'invention, du mobilier historique entre 1800 et 1870. L'enjeu est de circonscrire ce phénomène en précisant l'apport de chaque acteur, du souverain à l'inspecteur du Mobilier de la Couronne, du commissaire-priseur au marchand de curiosités. Le second, centré

sur l'usage des emplois, entend mettre en lumière la contextualisation nouvelle du mobilier ancien au sein des intérieurs officiels, dans les palais de la Couronne (Tuileries, Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne, Versailles, Trianon etc.). Dans quel but et comment le mobilier ancien fut-il intégré dans les résidences royales ou impériales ? Quelle signification culturelle, esthétique voire politique donner à cette politique de emploi ? Enfin, l'étude du processus de patrimonialisation du mobilier au XIX<sup>e</sup> siècle conclut cette réflexion. D'objet d'ameublement de luxe, le mobilier gagna en effet ses lettres de noblesse au fil du siècle, jusqu'à devenir une œuvre de musée à part entière : les palais de Trianon, le musée du Louvre et le Garde-Meuble furent les principaux protagonistes de cette évolution.

### *Le mobilier historique et ses acteurs*

Le premier apport de notre étude tient à l'histoire du Garde-Meuble dont la politique d'ameublement (centrée sur la place du mobilier historique) a été documentée du Consulat au Second Empire avec quelques excursions de part et d'autre des bornes chronologiques. Sans se prévaloir d'une analyse aussi complète que celle de Stéphane Castelluccio pour le Garde-Meuble d'Ancien Régime, étant donné l'angle particulier de notre approche, la documentation des rouages administratifs du Mobilier de la Couronne, de ses rapports de dépendance au pouvoir, de la qualification et de l'action de son personnel, de sa gestion des collections, est un apport à l'histoire des administrations et du goût officiel au XIX<sup>e</sup> siècle. L'étude de la politique d'acquisition du Mobilier de la Couronne, très active à partir de 1830, permet d'envisager plus objectivement l'attitude adoptée par l'administration (et à travers elle, la cour) envers le mobilier historique, qu'il servît à combler des lacunes dans les ameublements ou bien, ce fut surtout le cas sous le Second Empire, à compléter les fonds du Garde-Meuble à la manière d'une collection de musée. Cela a permis de mettre au jour des attitudes contrastées à l'égard des collections et du patrimoine qu'elles constituent, tout en insistant sur la circulation des objets. En reliant le fonctionnement de l'administration du Garde-Meuble aux conditions et aux évolutions du marché de l'art, ce sont à la fois un système de valeur(s) appliqué au mobilier historique et un réseau de protagonistes qu'il a été possible de définir et de caractériser. Le marché du mobilier et des objets d'art anciens, devenu marché de la « curiosité » fut investi par un certain nombre d'acteurs et d'intermédiaires que furent les marchands de curiosités, les commissaires-priseurs dont les statuts sont alors fixés, les agents à la solde de collectionneurs, pour la plupart anglo-

saxons. Les rôles respectifs de ces acteurs, lointains héritiers des marchands-merciers du XVIII<sup>e</sup> siècle, expliquent les mutations du commerce, de la collection et la compréhension du mobilier d'Ancien Régime : certains conservent et restaurent voire complètent, d'autres font les attributions et les provenances, tandis que les collectionneurs déterminent la cote des objets. En étudiant les circuits de distribution de ces œuvres, depuis leur vente jusqu'à leur exposition dans un nouvel espace, et l'apport de chaque acteur, il a été possible de dresser un tableau des mentalités et des motivations qui sous-tendent un marché des objets d'art d'Ancien Régime en plein essor dans la première moitié du siècle.

*L'objet (re)contextualisé dans les intérieurs du XIX<sup>e</sup> siècle : quelle politique de emploi ?*

En se focalisant sur la notion de remploi, alimentée par une documentation méthodique de l'ameublement des palais, nous avons pu établir une grille de lecture à plusieurs niveaux attribuant aux objets différentes valeurs en rapport à leur matérialité, leur historicité, à la symbolique qui leur était associée aux différentes époques. Acquis comme relique d'un temps révolu, comme chef-d'œuvre de l'artisanat français ou remployé par souci d'inscription dans une tradition monarchique et donc de légitimation politique, le mobilier et les objets d'art d'Ancien Régime trouvèrent une place nouvelle dans les intérieurs du XIX<sup>e</sup> siècle, selon qu'ils meublèrent un lieu symbolique (reconstitution de la chambre de Louis XIV à Versailles par exemple), participèrent à l'évocation d'un décor historique (au Petit Trianon sous le Second Empire), ou témoignèrent d'un attachement sentimental d'un souverain à un modèle du siècle précédent (celui de l'impératrice Eugénie pour Marie-Antoinette tout particulièrement). Les motivations sociales, esthétiques voire politiques qui régissent les comportements à l'égard de ces objets, renvoient directement ou indirectement à leur contexte de création, l'absolutisme d'Ancien Régime, un héritage qui put parfois s'avérer embarrassant pour le pouvoir politique français au XIX<sup>e</sup> siècle. De même, la signification des remplois dépend généralement du contexte de réutilisation : s'agit-il de restaurer le faste d'un palais royal, d'enjoliver un hôtel aristocratique de collectionneur privé à Paris ou à Londres, ou d'un bourgeois qui voit dans le mobilier d'Ancien Régime un faire-valoir pour un statut social nouvellement acquis...

Si Napoléon I<sup>er</sup> réutilisa les meubles de l'Ancien Régime, c'est avant tout dans un but d'économie et de convenance pour remeubler les palais impériaux. Il héritait ainsi des ameublements réalisés pour les Directeurs, puis les Consuls au Luxembourg, et le remploi de mobilier royal Louis XVI

était la seule option viable pour meubler les appartements d'apparat. Par la suite, les grandes commandes de l'Empire remplacèrent peu à peu ces meubles, en donnant de surcroît une signature esthétique aux intérieurs impériaux. Les frères de Louis XVI quant à eux ont poursuivi peu ou prou les orientations du Premier Empire sans chercher à reconstituer ni les collections ni les intérieurs hérités de l'Ancien Régime. Le Garde-Meuble a même organisé sous Charles X les plus grandes ventes de mobilier depuis la Révolution, dispersant une nouvelle fois des meubles tirés du reliquat du fonds ancien. Ce n'est qu'avec la famille d'Orléans que se fit jour un intérêt renouvelé pour le mobilier ancien, en lien avec une aspiration générale à l'historicisme et à l'éclectisme. En réunissant les meubles les plus significatifs des collections dans son appartement, le duc d'Orléans fit figure de précurseur, tandis que Louis-Philippe présidait aux reconstitutions des appartements de Versailles (chambre de Louis XIV, petits appartements de la Reine). Cette tendance s'accrut encore sous le Second Empire. L'impératrice Eugénie fit particulièrement remployer le mobilier de la reine Marie-Antoinette dans ses appartements en en sacralisant la valeur historique et artistique.

En outre, les appartements officiels furent une véritable vitrine du goût, relai indispensable dans la diffusion des tendances esthétiques (on pense au néo-Boullée de la Monarchie de Juillet ou au Louis XVI-Impératrice du Second Empire). Mais cette mise en œuvre n'appartint pas en propre aux représentants du Garde-Meuble : les architectes officiels jouèrent un rôle prépondérant dans la scénarisation de ces tendances. Ils firent office de décorateurs particuliers au service des souverains : Percier, Fontaine pour le Premier Empire, Questel pour la Monarchie de Juillet, Lefuel et Ruprich-Robert pour le Second Empire... L'intégration de pièces historiques, enrichies par de nombreuses copies ou interprétations contemporaines contribua ainsi à la diffusion des modèles des collections du Garde-Meuble et l'affirmation d'un goût, que l'on pourrait qualifier d'officiel. Il existe donc un lien logique et direct entre le goût pour le mobilier ancien soutenu par le Garde-Meuble à partir de 1830 et la diffusion des styles historiques au XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Le mobilier d'Ancien Régime en héritage ou les arts décoratifs au musée*

Enfin, la prééminence évidente de la valeur patrimoniale de ces objets, pris individuellement, et de cette collection héritée du Garde-Meuble de la Couronne d'Ancien Régime, au terme de la période chronologique étudiée, résulte d'un processus de patrimonialisation du mobilier historique dont nous avons à la fois déterminé les jalons et retracé l'engagement de chaque acteur. Longtemps cantonné à la sphère privée, l'art décoratif d'Ancien Régime se trouva

plébiscité par les institutions muséales dans la seconde moitié du siècle. L'époque Romantique a consacré le regain d'intérêt pour le passé national, la redécouverte du patrimoine, d'abord monumental, puis mobilier. Les collections publiques de mobilier, dépouillées par la Révolution puis les ventes qui se sont succédées jusqu'en 1831, ne profitèrent de cet engouement qu'à partir de la Monarchie de Juillet, lorsque Louis-Philippe entendit restaurer chaque résidence royale dans son état historique. Mais c'est aux régimes républicains que revint de concrétiser les politiques patrimoniales liées aux objets d'art en instituant les collections en musées. La première tentative se manifesta en 1848 lorsqu'un musée des chefs-d'œuvre du Garde-Meuble fut créé, de manière certes éphémère, aux palais du Grand et du Petit Trianon, lieux emblématiques de la monarchie française. Il préfigura même le remeublement en style Louis XVI du Petit Trianon ordonné par l'impératrice Eugénie à l'occasion de l'exposition rétrospective de 1867. Le musée des Souverains, sous le Second Empire, réunit au Louvre quelques exemplaires de l'art décoratif des siècles précédents, sélectionnés pour leur importance historique et leur valeur de relique. Ils furent exposés dans les salles de la Colonnade, abritant les chambres d'Henri II et d'Henri IV du Louvre historique et un lambris provenant de Vincennes, remontés-là par Fontaine en une enfilade de décors historiques à la façon de *period-rooms*. Avec la guerre franco-prussienne et la Commune, le mobilier de valeur fut évacué des résidences et entreposé au Louvre. Ce fut le début d'une longue réflexion sur l'exposition du mobilier français, qui aboutit notamment à l'inauguration, en 1879, du musée du Garde-Meuble, regroupant tous les meubles et objets historiques ne se prêtant plus, par leur importance artistique ou historique, aux ameublements de l'État. Cette collection rejoignit finalement le musée du Louvre en 1901 et constitua le noyau des collections de mobilier royal français qu'on y admire encore de nos jours.

Par ailleurs, nos recherches ont abouti à produire et à présenter en annexe deux outils de travail. Premièrement, un catalogue des acquisitions de mobilier répertorie de manière aussi exhaustive qu'il a été possible les objets d'Ancien Régime (ou significatifs dans la politique d'acquisition du Garde-Meuble) : classé chronologiquement, il permet d'embrasser toute la typologie des objets recensés, la fréquence et la quantité des achats par période, la permanence ou le renouvellement des fournisseurs, la destination des objets acquis (suivant la chronologie des principaux chantiers d'ameublement des palais), les prix (il pourrait être utile de réaliser une étude comparative entre les estimations de l'inventaire et le prix d'adjudication en vente publique

d'objets équivalents et de suivre leur évolution), la qualification des styles et les attributions (et surtout leur évolution entre la Restauration et le Second Empire). Vient ensuite un dictionnaire des marchands de curiosités, qui présente l'état de nos connaissances en la matière et dessine un réseau de fournisseurs du Garde-Meuble, surtout à Paris mais aussi à Fontainebleau. Sorte de fresque du marché du mobilier au XIX<sup>e</sup> siècle, il met en lumière plusieurs dynasties et plusieurs générations de marchands : une première allant de l'Empire à la fin de la Restauration, une deuxième couvrant la Monarchie de Juillet et le début du Second Empire, et une troisième débutant autour de 1860 et courant jusqu'à la fin du siècle. Ce travail demanderait à être poursuivi, enrichi de précisions biographiques et sur la marchandise, et élargi aux marchands qui ne figurent pas parmi les fournisseurs du Mobilier de la Couronne. Nos recherches apportent donc une somme documentaire ayant notamment permis de soutenir l'élaboration d'un discours critique et analytique autour de la place et du remploi de mobilier d'Ancien Régime au XIX<sup>e</sup> siècle.